

**Amélioration des  
bidonvilles au Sénégal  
Exemples avec la Fondation  
Droit à la Ville  
(FDV)**

# PLAN DE PRESENTATION

- 1. CONTEXTE D'EMERGENCE
- 2. REFORMES INSTITUTIONNELLES
- 3. PRATIQUE DE LA RESTRUCTURATION
- 4. QUELQUES EXEMPLES
- 5. ILLUSTRATIONS
- 6. EXEMPLE DE PLAN DE RESTRUCTURATION

# CONTEXTE D'EMERGENCE

## Causes du développement de l'Habitat Spontané au Sénégal

- a . Une législation foncière non adaptée aux réalités socio-culturelles du milieu;**
- b . Un exode rural massif;**

- c . Une planification urbaine en déphasage avec les besoins en unités d'habitation, causée par une anticipation insuffisante de l'occupation;**
- d . Un accroissement de la population urbaine largement supérieur aux taux de production des richesses des villes;**
- e . Un contrôle de l'occupation insuffisant et mal adapté**

# REFORMES INSTITUTIONNELLES

- **Décret 91.748 du 21 juillet 1991, réglementant les opérations de restructuration et de régularisation foncière de l'habitat spontané**
- **Le Fonds de Restructuration et de Régularisation Foncière (FORREF), créé par décret 96-386 du 15 mai 1996**

# REFORMES INSTITUTIONNELLES

- **La Fondation Droit à la Ville (FDV) mise en place par l'Etat et ses partenaires et reconnue d'utilité publique par décret 2000-996 du 11 décembre 2000. La FDV a pour objet la rationalisation et la coordination des différentes interventions en matière de restructuration et de régularisation foncière des quartiers spontanés.**

# REFORMES INSTITUTIONNELLES

- **Création de la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol en 2005**

# La procédure d'exécution de la Restructuration et de la Régularisation Foncière

- 1 - La réalisation d'un état des lieux de la zone à restructurer**
- 2 - Le recensement de l'ensemble des propriétaires d'impenses et des locataires situés dans la zone;**
- 3 - L'établissement d'une liste des occupants du quartier pouvant bénéficier de la régularisation foncière;**



**4 - L'organisation des futurs attributaires de parcelles en groupements d'intérêt économique ou en coopérative, afin d'assurer leur participation active à l'exécution de l'opération de restructuration et de régularisation foncière.**

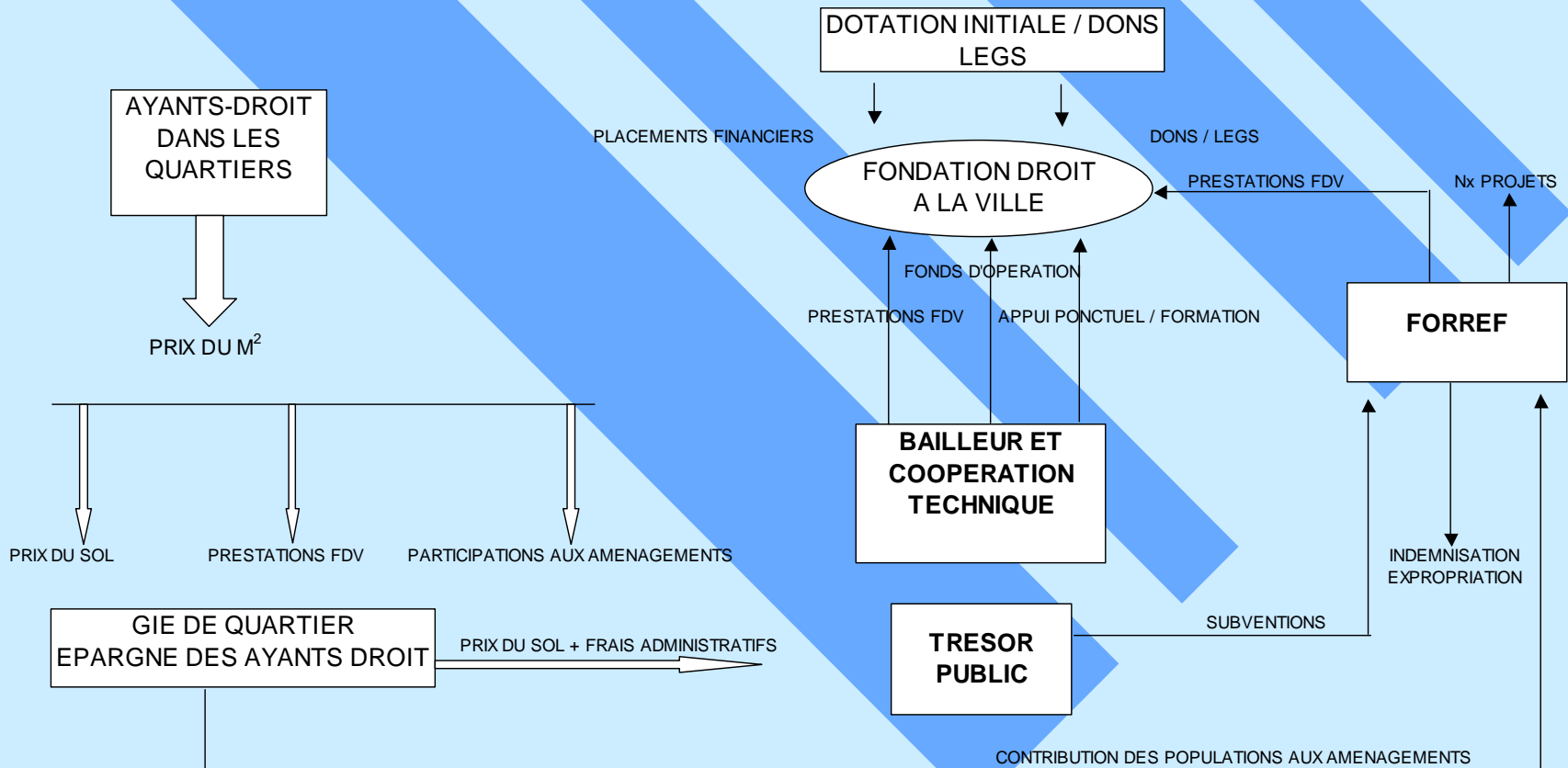
**5. L'élaboration d'un plan d'urbanisme de détails;**

- 6. L'immatriculation au nom de l'État, de tous les terrains du Domaine National et l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains privés, occupés irrégulièrement, compris dans le périmètre de la zone;**
- 7. L'élaboration d'un plan de restructuration avec la participation effective des populations concernées dans des ateliers de planification participatifs**
- 8. La fixation de la participation financière de l'ayant droit de la parcelle.**

**9. La Restructuration urbaine par la *création de voies, l'élargissement de celles existantes et le dégagement de réserves foncières pour les équipements collectifs de proximité* déplacement-reconstruction des maisons qui étaient dans les emprises et *l'implantation des infrastructures de base* :**

**10. La régularisation de l'occupation foncière et immobilière**

# CIRCUIT DES FLUX FINANCIERS DE LA FDV / PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE



# Interventions

- Pikine Irrégulier Sud à Dakar : 190 ha – 75 000 hbts: volets d'intervention incomplets - Fonds KFW
- Pikine à Saint-Louis : 180 ha – 65 000 hbts: plus complets avec un réseau d'assainissement eaux pluviales. Changements climatiques pris en compte avec succès – Fonds UE
- Khouma à Richard-Toll 130 ha – 25 000 hbts: idem avec réseaux d'assainissement des eaux pluviales Fonds UE

# Une voie en cours d'ouverture



# Construction de la voie en pavés autobloquants



# Les activités commerciales et artisanales revitalisent le quartier





# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Email: [fdv@sentoo.sn](mailto:fdv@sentoo.sn)

Siteweb: [www.fdv.sn](http://www.fdv.sn)